

Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2023

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le vendredi 10 février 2023 à 18h00 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

Présents : M Michel DABOUT - Mme Sophie DIERRE - M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - Mme Catherine LEFEBVRE - Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY (absente au point 12) - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Corinne DROUEN donne pouvoir à Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY, M Germain LELARGE donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M David MARES donne pouvoir à Mme Catherine FILIPOV, M Didier PAPELOUX.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Vincent VANDERSTUYF.

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 10/12/2022 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Digue : demande de subventions

Proposition de solliciter une subvention pour les travaux d'aménagement de la Digue au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2023, auprès du Département au titre de l'APCR+ et auprès du Fonds FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la sollicitation de subventions DETR, APCR+ et FEADER.

2) Vente d'un bien communal : salle Saint Roch

Réception d'une offre d'un montant de 350 000€ net vendeur. L'acheteur propose la construction de 3 petites maisons de pêcheur.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accepter cette offre à 350 000€.

3) Vente de matériels

Proposition de vendre du matériel resté dans la salle St Roch et non utilisé par la commune depuis l'arrêt de la cantine scolaire : gazinière, lave-vaisselle, etc...

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la vente du matériel restant dans la salle.

4) Achat de parcelles agricoles

Comme déjà évoqué en séance du Conseil Municipal, il est proposé d'acheter 4 parcelles cadastrées A 200, A 201, A 202 et A 213, les Maslis, d'une superficie totale de 8 ha 95 a 64 ca au prix de 95 160€.

Ces parcelles sont actuellement louées sous la forme juridique d'un bail rural par un exploitant agricole.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'acquérir ces 4 parcelles.

5) Locations :

- Prolongation de location d'un local vide, 5 rue de Landal RDC

Pour le mois de janvier au tarif de 100€ pour du stockage.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de prolonger cette location d'un mois.

- Mise en location d'1 local, 4 rue du Maréchal Foch, RDC

Au montant de 400€ par mois.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de mettre en location par l'intermédiaire de l'agence Amandine Immobilier, de mettre une annonce aux panneaux d'affichage habituels et une information sur le site Iliwap.

6) Personnel : Embauche ASVP

Pour la période du 15 juin au 31 août 2023.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'embauche d'un(e) ASVP du 15/06 au 31/08/2023.

7) SDEC Energie : renouvellement de foyers

Proposition de renouveler 23 foyers non LED d'éclairage public, situés rue du Général Leclerc et chemin des Terrois.

Le coût de ces renouvellements est de 8 198,85€ HT soit 9 063,84€ TTC dont 5 142,75€ restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature de l'acte d'engagement de ces renouvellements.

8) Travaux de réalisation d'1 bloc toilettes (Chemin des Fondrières)

Proposition de devis pour cette création :

- devis de Mobilier Urbain Beaujolais (MUB) pour la fourniture et l'installation d'une cellule sanitaire automatique évolutive pour un montant de 26 909,74 € HT soit 32 291,69€ TTC.

- devis de terrassement d'Emmanuel DE FERAUDY pour un montant de 1 320,00€ HT soit 1 584,00€ TTC.

- devis en attente de réception de :

- L'architecte pour le dossier de suivi de chantier,
- L'aménagement paysager.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature des 2 devis présentés et le Conseil donne un accord de principe pour :

- solliciter M HEMON Emmanuel, architecte, pour le suivi du chantier.
- transférer le lampadaire d'éclairage public, présent sur le terrain, de l'autre côté du chemin des Fondrières afin qu'il supporte le système de vidéo-surveillance (caméra, borne wifi...).

9) Demande de participation scolarité

L'école Jeanne d'Arc à Trouville-sur-Mer sollicite une participation pour les 13 enfants villervillais, 4 enfants en classes maternelles et 9 en classes élémentaires.

Proposition de participer à hauteur de 100€ par élève.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le règlement de la participation à hauteur de 1 300€.

10) Taxe de séjour 2024

Demande de la Préfecture de délibérer avant juillet 2023, sur les tarifs qui seront en vigueur en 2024.

Proposition de maintenir les tarifs ci-dessous :

Catégories d'hébergement Tarifs par personnes et par nuitée	Tarif voté
Palaces	4,10€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5*	3,00€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4*	2,30€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3*	1,50€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4* et 5*	0,90€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1*, 2* et 3* chambres d'hôtes	0,80€
Terrains de camping et terrains de caravanages 3*, 4* et 5*, <i>et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalente</i> , emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques <i>par tranche de 24h</i>	0,60€
Terrains de camping et terrains de caravanages 1* et 2*, <i>et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalente</i> , ports de plaisance	0,20€

Hébergement	Taux voté
Taux appliqué par personne et par nuitée sur le prix de la prestation d'hébergement HT	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, <u>à l'exception des hébergements de plein air</u>	5 %

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de maintenir les tarifs de la Taxe de Séjour pour 2024.

11) Adhésion au Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

Proposition d'adhérer au CEREMA, établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le CEREMA intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le CEREMA intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

La contribution annuelle est de 500€.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion de la commune au CEREMA.

12) Parcours artistique

Proposition d'organiser un Parcours des Arts et des Métiers d'Arts à Villerville, sous forme de journées portes ouvertes des galeries et ateliers durant le Week-end de l'Ascension (du 18 au 21 mai).

Le budget pour cette communication (frais d'impression) serait d'environ 250 euros.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'organisation le 1er Parcours des Arts et des Métiers d'Arts à Villerville du 18 au 21 mai, accepte de participer à la communication de cet événement sur le site Illiwap et dans le prochain bulletin municipal, et de régler les frais d'impression de 2000 flyers et de 50 affiches.

13) Confortement de la falaise : convention d'honoraires

Nécessité de déposer un référé préventif par la commune et la SAS NGE Fondations (titulaire du lot 1 des travaux de confortement de la falaise) afin de garantir les parties concernées par ces travaux.

Le cabinet Concept Avocats propose une convention d'honoraires comprenant une mission forfaitaire horaire de 1 800€ HT et annexes (réunion si nécessaire).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, la convention d'honoraires.

14) Aménagement de l'étage de la boulangerie : Attribution des lots

- La Commission d'Appel d'Offres a étudié les offres le 27/01/2023 et elle a validé les propositions de l'architecte.
 - Attribution des lots n° 1, 6, 7 et 9
 - Lots n° 2, 3, 4, 5 et 8 : infructueux

- Suite à la relance des 5 lots infructueux, la Commission d'Appel d'Offres a étudié les nouvelles offres le 10/02/2023. Elle a validé le tableau récapitulatif de l'architecte reprenant les lots n°2, 3, 4, 5 et 8.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature des devis suivants :

- Lot n° 1 : Démolition – Maçonnerie de la SARL DE FACCIIO pour un montant de 37 295,70€ HT soit 44 754,84€ TTC.
- Lot n° 2 : Charpente bois de DELANNEY Couverture pour un montant de 5 352,00€ HT soit 6422,40€ TTC.
- Lot n°3 : Couverture de DELANNEY Couverture pour un montant de 2 200,00€ HT soit 2 640,00€ TTC.
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures de AXED Portes Automatiques pour un montant de 8 860,00€ HT soit 10 632,00€ TTC.
- Lot n° 5 : Plâtrerie sèche – Isolation - Menuiseries intérieures de la SARL DOS SANTOS pour un montant de 2 268,12€ HT soit 2 721,74 TTC.
- Lot n° 6 : Electricité– Ventilation de la SAS AVENEL pour un montant de 9 250,00€ HT soit 11 100,00€ TTC.
- Lot n° 7 : Equipements sanitaires de la SARL EGB pour un montant de 16 662,92€ HT soit 19 995,50€ TTC.
- Lot n° 8 : Carrelage de la SAS TRAGIN pour un montant de 11 144,40€ HT soit 13 373,28€ TTC.
- Lot n° 9 : Monte-charge de la société ETNA France pour un montant de 13 575,00€ HT soit 16 290,00TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention de 75 000€ par le FEADER (européen) et il rappelle la subvention de 117 065,23€ de la DETR.

Le Secrétaire de séance
Vincent VANDERSTUYF



Le Maire
Michel MARESCOT



